



Déclaration annuelle de développement durable

PORTRAIT DU RÉSEAU SCOLAIRE

2025

Coordination et rédaction

Direction des politiques, de la prospective, de la veille et de la recherche
Direction générale de la gouvernance et de la performance organisationnelles
Direction générale principale de la performance
Sous-ministériat de l'innovation et de la performance

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec, 2026
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-74676-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

25-105-10_w2

Table des matières

Introduction	1
1 Contexte.....	2
2 Résultats de la démarche de développement durable dans le réseau scolaire.....	4
2.1 Adoption de démarches structurantes en développement durable	4
2.2 Pratiques pédagogiques et mobilisation du personnel enseignant	8
2.3 Initiatives pratiques en matière de développement durable	9
3 Conclusion.....	12

Introduction

La *Déclaration de développement durable* vise à établir un portrait annuel du développement durable à l'échelle du réseau scolaire au Québec. Elle permet de documenter les pratiques organisationnelles et éducatives en matière de développement durable mises en œuvre par les établissements et les organismes scolaires – centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) –, ainsi que les besoins exprimés par les milieux.

Pour ce faire, elle s'appuie sur des données recueillies à l'aide d'un questionnaire standardisé rendu accessible sur la plateforme CollecteInfo, à l'ensemble des établissements scolaires publics et des organismes scolaires au Québec¹. Pour l'édition 2025, 1 043 établissements publics sur les 2 774 écoles et centres de formation du réseau scolaire au Québec, soit un total de 37,6 %, ont répondu au questionnaire.

Conformément à la [Loi sur le développement durable](#), l'adoption d'une démarche de développement durable repose sur un engagement volontaire de la part des organismes scolaires, incluant les CSS, les CS et les établissements d'enseignement privés. Il en va de même pour les établissements scolaires qui ne sont pas tenus par la Loi d'adopter une démarche de développement durable, mais qui peuvent choisir de le faire sur une base volontaire. Dans ce contexte, la Déclaration annuelle de développement durable constitue un outil essentiel permettant au ministère de l'Éducation – ci-après « le Ministère » – de documenter l'appropriation progressive du développement durable dans les milieux et d'en suivre l'évolution.

Pour l'édition 2025, la *Déclaration de développement durable* – ci-après « la Déclaration » – comprend l'analyse d'une série de réponses fournies par les établissements scolaires. Elle permet d'évaluer le degré d'adoption d'une démarche volontaire de développement durable par les établissements du réseau public ainsi que de documenter l'existence d'initiatives structurantes ou la mise en œuvre d'initiatives éducatives relatives au développement durable. La Déclaration permet également de recueillir des informations sur les besoins d'accompagnement ministériel des établissements scolaires en matière de développement durable. En définitive, elle constitue un instrument stratégique permettant d'alimenter la mise en œuvre du [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#), d'orienter et de prioriser les actions de soutien du Ministère, et de favoriser la consolidation d'une culture de développement durable dans l'ensemble du réseau scolaire.

¹ La Déclaration de développement durable vise en alternance une année sur deux, soit les établissements scolaires, soit les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires). Cette stratégie vise à broser un portrait à différents niveaux du développement durable dans le réseau scolaire.

1 Contexte

L'information présentée dans la Déclaration 2025 provient d'un échantillon de 1 043 établissements scolaires du réseau public ayant répondu sur une base volontaire au questionnaire transmis par le Ministère, soit 37,6 % du total des établissements, dont une grande majorité d'écoles primaires (83,0 %) (voir le tableau 1 pour un portrait de la distribution des établissements répondants du réseau public selon le type). Cela signifie que l'information recueillie permet de dégager un portrait non exhaustif de certaines tendances relatives aux pratiques dans le domaine du développement durable dans le réseau scolaire. Les constats globaux ont une portée descriptive et on doit les lire en tenant compte des possibles variations régionales, organisationnelles ou contextuelles liées à la participation différenciée des établissements. Les résultats doivent être interprétés comme un baromètre évolutif, plutôt que comme un échantillon représentatif au sens statistique strict².

Tableau 1 – Distribution des établissements répondants selon le type

Type d'établissement	Nombre (n = 1 043)	Pourcentage (%)
Établissement d'enseignement primaire	866	83,0
Établissement d'enseignement secondaire	100	9,6
Centre de formation professionnelle	39	3,7
Centre d'éducation des adultes	35	3,4
Établissement multi-ordre ³	3	0,3

La représentation régionale présente certaines fluctuations qu'il importe de souligner afin de mieux contextualiser les constats globaux (voir le tableau 2). Parmi les établissements publics francophones ayant répondu au questionnaire, les régions administratives les plus représentées sont les suivantes :

- la Montérégie avec 194 établissements (18,6 %);
- les Laurentides avec 101 établissements (9,7 %);
- Lanaudière avec 101 établissements (9,7 %).

² Il est important de noter que la participation au questionnaire de la Déclaration de développement durable s'effectue sur une base volontaire. Cette approche peut entraîner une surreprésentation d'établissements déjà sensibilisés ou engagés dans des démarches de développement durable et elle est donc susceptible d'introduire un biais positif dans les résultats. Par ailleurs, le caractère autodéclaratoire du formulaire peut également générer un biais de désirabilité sociale : certains établissements scolaires pourraient déclarer des actions en matière de développement durable afin de projeter une image d'exemplarité, sans que ces pratiques soient nécessairement mises en œuvre. Il existe donc une limite méthodologique inhérente à la démarche. Il convient également de rappeler que le portrait annuel en développement durable est réalisé en alternance une année sur deux à partir de deux questionnaires : l'un destiné aux établissements scolaires du réseau public et l'autre aux CSS, aux CS et aux établissements d'enseignement privés. Pour l'édition 2025, le questionnaire s'adresse uniquement aux établissements scolaires du réseau public, tandis qu'en 2026, celui destiné aux CSS, aux CS et aux établissements d'enseignement privés sera utilisé. Ainsi, l'échantillon peut varier d'une déclaration à l'autre, même lorsque des comparaisons sont effectuées entre des éditions utilisant un formulaire identique (ex. : entre 2023 et 2025), puisque les établissements répondants peuvent différer. Par conséquent, certaines variations observées peuvent refléter des différences liées à la composition de l'échantillon plutôt que de réelles évolutions dans le temps.

³ Le terme « établissement multi-ordre » désigne une école qui offre à la fois un enseignement primaire et secondaire.

À l'inverse, les régions administratives les moins représentées parmi les établissements répondants sont les suivantes :

- le Nord-du-Québec avec 9 établissements (0,9 %);
- le Bas-Saint-Laurent avec 17 établissements (1,6 %);
- la Mauricie avec 21 établissements (2,0 %);
- la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine avec 21 établissements (2,0 %).

Tableau 2 – Distribution des établissements publics francophones répondants par régions administratives

Région administrative	Nombre (n = 1 043)	Pourcentage (%)
01 – Bas-Saint-Laurent	17	1,6
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	71	6,8
03 – Capitale-Nationale	25	2,4
04 – Mauricie	21	2,0
05 – Estrie	74	7,1
06 – Montréal	67	6,4
07 – Outaouais	70	6,7
08 – Abitibi-Témiscamingue	32	3,1
09 – Côte-Nord	25	2,4
10 – Nord-du-Québec	9	0,9
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	21	2,0
12 – Chaudière-Appalaches	94	9,0
13 – Laval	39	3,7
14 – Lanaudière	101	9,7
15 – Laurentides	101	9,7
16 – Montérégie	194	18,6
Régions administratives multiples (CS anglophones)	82	7,9

Sur le plan linguistique, la distribution des répondants reflète globalement la composition du réseau public. Ainsi, parmi les 1 043 écoles répondantes, 961 (92 %) sont des établissements scolaires publics francophones, alors que 82 (8 %) sont des établissements scolaires publics anglophones.

2 Résultats de la démarche de développement durable dans le réseau scolaire

2.1 Adoption de démarches structurantes en développement durable

En premier lieu, on note que 1 041 (99,8 %) des établissements ont mis en œuvre au moins une initiative liée au développement durable (voir le tableau 3 pour le détail de la distribution selon le nombre d'initiatives en place).

Tableau 3 – Distribution des établissements scolaires répondants selon le nombre d'initiatives en développement durable en place

Nombre d'initiatives	Nombre d'établissements scolaires (n = 1043)	Pourcentage (%)
Aucune	2	0,2
1	10	1,0
2	39	3,7
3	96	9,2
4	104	10,0
5	148	14,2
6	165	15,8
7	158	15,1
8	134	12,9
9	87	8,3
10 ou plus	100	9,6

Les données recueillies révèlent un engagement significatif de la part du réseau scolaire en faveur du développement durable.

Tableau 4 – Démarches et initiatives en développement durable dans les établissements scolaires répondants – résultats par questions

Question	Nombre de centres et d'écoles ayant répondu « oui » (n = 1 043)	Pourcentage (%)
1. Votre établissement a-t-il adopté une politique de développement durable ou une politique environnementale?	198	19,0
2. Votre établissement a-t-il intégré un élément lié au développement durable dans son projet éducatif?	159	15,2
3. Votre établissement a-t-il l'intention d'intégrer un élément lié au développement durable dans son projet éducatif?	119	11,4
4. Votre établissement dispose-t-il d'un comité de développement durable impliquant les élèves, les enseignants et les autres membres du personnel?	333	31,9
5. Des enseignantes et enseignants dans votre établissement ont-ils intégré l'éducation au développement durable, l'éducation relative à l'environnement ou l'éducation aux changements climatiques dans leur enseignement?	776	74,4
6. Votre équipe enseignante juge-t-elle important de renforcer l'éducation aux changements climatiques?	763	73,2
7. Des enseignantes et enseignants de votre établissement pratiquent-ils l'enseignement à l'extérieur ⁴ ?	712	68,3
8. Votre établissement a-t-il mis en place une ou plusieurs des initiatives suivantes liées au développement durable?	1 042	99,9
9. Votre établissement ou des enseignantes ou enseignants collaborent-ils avec des organismes en développement durable ou en éducation au développement durable ou en éducation relative à l'environnement?	307	29,4

⁴ L'enseignement à l'extérieur fait référence à des pratiques éducatives où l'apprentissage se déroule en dehors des murs traditionnels de la salle de classe, dans des environnements naturels ou extérieurs. Cette approche vise à enrichir l'expérience des élèves en leur permettant de se connecter à la nature, de développer des compétences pratiques et d'améliorer leur bien-être physique et mental.

On observe toutefois deux dynamiques distinctes (voir le tableau 4). D’une part, les démarches formelles ou structurantes, telles que l’adoption d’une politique ou d’un engagement structurant en matière de développement durable, l’intégration d’un volet de développement durable au projet éducatif de l’établissement, la présence d’un comité de développement durable ou la collaboration avec des organismes spécialisés dans le domaine, demeurent minoritaires parmi les initiatives en développement durable mises en place (questions 1, 2, 3, et 9 présentées dans le tableau 3). Ainsi, 305 des établissements (29,2 %) ont indiqué avoir implanté au moins une de ces initiatives structurantes et 268 établissements répondants (25,7 %) au moins deux et plus.

Tableau 5 – Répartition des établissements scolaires répondants selon le nombre de démarches structurantes en développement durable dans l’établissement

Démarches formelles ou initiatives structurantes en développement durable (politique, volet au projet éducatif, comité ou collaboration avec des organismes) mises en place par établissement scolaire	Nombre d’établissements scolaires (n = 1043)	Pourcentage (%)
Aucune initiative	470	45,1
Une initiative	305	29,2
Deux initiatives et plus	268	25,7

D’autre part, la mobilisation du personnel enseignant apparaît comme un moteur fort du développement durable dans les écoles. Les réponses affirmatives aux questions 5, 6 et 7, qui portent sur l’implication du personnel enseignant et le volet pédagogique, révèlent que dans environ deux tiers des établissements d’enseignement publics, les initiatives en matière de développement durable sont portées par le personnel enseignant. En effet, 776 des établissements répondants (74,4 %) ont mentionné que des membres de leur personnel enseignant avaient intégré l’éducation au développement durable, l’éducation relative à l’environnement ou l’éducation aux changements climatiques dans leur enseignement (question 5). Également, 712 établissements scolaires répondants (68,3 %) déclarent que leurs enseignants mettent en pratique l’enseignement à l’extérieur, alors que 763 (73,2 %) indiquent que leur personnel enseignant juge nécessaire de renforcer l’éducation aux changements climatiques (question 6).

Tableau 6 – Mobilisation du personnel enseignant en matière de développement durable dans les établissements scolaires répondants – par types de mobilisation

Type de mobilisation	Nombre d'établissements scolaires (n = 1043)	Pourcentage (%)
Intégration de l'éducation au développement durable, de l'éducation relative à l'environnement ou de l'éducation aux changements climatiques dans l'enseignement (question 5)	776	74,4
Renforcement de l'éducation aux changements climatiques (question 6)	763	73,2
Pratique de l'enseignement extérieur (question 7)	712	68,3

Ainsi, il ressort des données analysées une forte mise en œuvre du développement durable dans un cadre pédagogique, qui coexiste avec une structuration institutionnelle encore limitée. Bien que seulement 307 (29,4 %) des établissements répondants aient indiqué collaborer avec des organismes exerçant des activités dans les domaines du développement durable et de l'environnement, ce constat illustre un potentiel important d'enrichissement des pratiques, particulièrement dans un domaine où les partenaires externes peuvent jouer un rôle clé pour soutenir l'expertise et diversifier les activités.

À titre d'exemple, seulement 31,9 % des établissements scolaires répondants déclarent disposer d'un comité de développement durable réunissant à la fois des membres du personnel enseignant et des élèves. Une telle structure constitue pourtant un levier organisationnel important, puisqu'elle favorise la planification, la coordination et le suivi des actions en développement durable. Elle contribue également à valoriser la voix des élèves, à renforcer leur participation à la gouvernance scolaire et à soutenir une appropriation collective des enjeux en développement durable à l'échelle de l'établissement.

Les résultats présentés au tableau 7 montrent qu'il existe un lien significatif entre la présence d'un comité et la mise en place d'initiatives en développement durable.

Tableau 7 – Association entre la présence d'un comité de développement durable et la mise en place d'initiatives en développement durable

Présence d'un comité en développement durable ⁵	Proportion de « Oui » aux questions 1, 2 et 8 par rapport à la présence ou à l'absence d'un comité en développement durable (%)
Oui (690 / 66,2 %)	48,9 %
Non (333 / 31,9 %)	36,2 %

⁵ À la question sur la collaboration avec des organismes en développement durable (question 9), 20 établissements (1,9 %) ont répondu « Sans objet » ou ont omis de répondre.

Plus précisément, la proportion d'établissements ayant répondu « Oui » aux questions 1, 2 et 8 est de 48,9 % chez les établissements dotés d'un comité développement durable, comparativement à 36,2 % chez ceux qui n'en ont pas. Cette différence suggère que l'existence d'un comité est associée à un niveau d'engagement plus élevé, notamment en ce qui concerne des démarches structurantes telles que l'adoption d'une politique, l'intégration d'un volet lié au développement durable dans le projet éducatif ou la mise en œuvre d'initiatives concrètes.

Sur le plan statistique, les établissements disposant d'un comité de développement durable présentent 35 % plus de chances de déclarer la mise en place d'initiatives en développement durable que ceux qui n'en ont pas. Il est toutefois important de préciser que d'autres facteurs organisationnels et contextuels, tels que la taille de l'établissement, le leadership, la culture organisationnelle, la mobilisation de l'équipe-école ou encore les ressources disponibles, peuvent aussi influencer la mise en œuvre des initiatives structurantes en développement durable. Bien que la présence d'un comité en développement durable ne constitue pas un facteur unique, elle est associée à une probabilité plus élevée de déployer des initiatives en développement durable.

2.2 Pratiques pédagogiques et mobilisation du personnel enseignant

Comme cela a été établi plus haut, la mobilisation du personnel enseignant constitue l'un des principaux leviers associés au développement durable dans les établissements scolaires. Les réponses aux questions portant sur l'enseignement à l'extérieur, l'intégration de l'éducation au développement durable (EDD) et l'importance accordée à l'éducation aux changements climatiques sont à ce titre éclairantes concernant l'ampleur et la cohérence de l'engagement pédagogique dans le réseau scolaire québécois en faveur du développement durable.

Tableau 8 – Enseignement à l'extérieur : proportion d'établissements déclarant mettre en œuvre de l'enseignement à l'extérieur

Enseignantes et enseignants de l'établissement pratiquant l'enseignement à l'extérieur	Nombre d'établissements (n = 1 043)	Pourcentage (%)
Oui	712	68,2
Non	305	29,2
Sans objet	26	2,5

À ce propos, plus de la moitié (68,2 %) des établissements scolaires répondants ont mentionné avoir au moins un membre de leur personnel enseignant pratiquant l'enseignement à l'extérieur. Il s'agit d'un taux très élevé, qui reflète un intérêt manifeste envers cette approche.

2.3 Initiatives pratiques en matière de développement durable

Les réponses à la question 8 « Votre établissement a-t-il mis en place une ou plusieurs des initiatives suivantes liées au développement durable? » indiquent que 99,9 % des établissements scolaires répondants mentionnent avoir mis en place au moins une initiative ou plusieurs initiatives pratiques en matière de développement durable. Ce taux exceptionnellement élevé illustre l’ancrage profond de pratiques concrètes dans les milieux scolaires, même en l’absence de cadres formels dans plusieurs établissements.

Cela s’illustre par l’entremise d’une diversité de pratiques, allant des plus traditionnelles, comme le recyclage, le compostage et les sorties en nature, jusqu’aux démarches moins courantes, telles que la diffusion de l’information concernant la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Tableau 9 – Initiatives pratiques en développement durable mises en place dans les établissements scolaires répondant – distribution par dimensions et types

Dimension du développement durable associé	Type d’initiative	Nombre d’établissements ayant mis en place cette initiative (n = 1 042)	Pourcentage (%)
Gestion des matières résiduelles	a. Recyclage	1033	99,0
	b. Compostage	539	51,7
Gestion des opérations alimentaires	c. Vaisselle réutilisable dans la cafétéria	497	47,6
	d. Offre alimentaire mettant en valeur les produits locaux	461	44,2
	e. Réduction du gaspillage alimentaire	318	30,5
Éducation à l’extérieur ou expérientielle liée à la nature	f. Verdissement de la cour d’école, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur	517	49,6
	g. Aménagement d’une classe extérieure	519	49,7
	h. Organisation de sorties dans la nature, à proximité ou non de l’école	914	87,6
Écoresponsabilité opérationnelle	i. Achat de produits écoresponsables, notamment pour l’hygiène et le nettoyage	419	40,2

Dimension du développement durable associé	Type d'initiative	Nombre d'établissements ayant mis en place cette initiative (n = 1 042)	Pourcentage (%)
Énergie et climat	j. Diffusion de l'information concernant votre consommation énergétique et vos émissions de gaz à effet de serre	61	5,8
	k. Mesures de diminution de la consommation d'énergie (ex. : éclairage DEL, gestion de pointe, système de géothermie, panneaux photovoltaïques, etc.)	285	27,3
Éducation au développement durable	l. Des activités de formation ou de sensibilisation (ex. : lunch zéro déchet, installation de ruches, conférence sur le gaspillage alimentaire, atelier sur la participation citoyenne, etc.)	529	50,7
	m. Incitatifs ou initiatives pour favoriser les pratiques de transport durable (ex. : stationnements pour vélos, covoiturage, etc.)	405	39,2
Autres	n. Autres	50	4,8

Le recyclage (99 %), l'organisation de sorties dans la nature (87,6 %) et le compostage (51,7 %) sont respectivement les initiatives les plus répandues dans les établissements scolaires répondants. Ces résultats montrent que le réseau scolaire a intégré de manière étendue les pratiques de base du développement durable et des approches d'éducation expérientielle liée à la nature. L'attrait pour les sorties nature, deuxième initiative la plus fréquente mentionnée par les établissements répondants, peut être mis en relation avec la dynamique pédagogique soulignée à la section précédente.

D'autres initiatives intéressantes sont également déployées dans une partie importante du réseau scolaire. Ainsi, près de la moitié des établissements ayant répondu au questionnaire déclarent mettre en œuvre les initiatives suivantes :

- aménagement d'une classe extérieure (question 8g) : 49,7 %;
- verdissement de la cour d'école, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur (question 8f) : 49,6 %;
- vaisselle réutilisable dans la cafétéria (question 8c) : 47,6 %;

- offre alimentaire mettant en valeur les produits locaux (question 8d) : 44,2 %;
- achat de produits écoresponsables, notamment pour l'hygiène et le nettoyage (question 8j) : 40,2 %.

Ces initiatives témoignent d'une volonté croissante des établissements scolaires d'intégrer le développement durable dans les environnements physiques, les opérations internes et les milieux de vie éducatifs. Leur prévalence traduit un passage progressif d'actions simples à des démarches plus transversales et structurantes, mobilisant à la fois les directions, les enseignants, les équipes de soutien et la communauté scolaire.

Dans une moindre mesure, certains établissements se démarquent, notamment par des initiatives plus atypiques, mais néanmoins porteuses d'innovation, telles que la préservation de la faune (ex. : du jardinage servant à protéger les monarques), la culture de fruits et légumes, la récupération de matériaux usagés, la mise en place de friperies, le nettoyage d'espaces publics extérieurs ou encore la distribution alimentaire (voir la section « Autres » du tableau 9). Bien que moins fréquentes, ces pratiques illustrent la créativité des milieux éducatifs, la diversité des contextes locaux et le potentiel d'innovation du réseau scolaire. Ces initiatives inspirantes sont valorisées dans le cadre du [Répertoire des initiatives de développement durable](#), publié par le Ministère ou dans le réseau des répondants et répondantes en développement durable du réseau scolaire, piloté par le Ministère.

Enfin, les données mettent en évidence un effet marqué de la présence d'un comité de développement durable sur le niveau d'engagement des établissements dans des initiatives pratiques. En moyenne, les établissements dotés d'un comité déclarent 7,28 initiatives pratiques en développement durable (sur un maximum de 8), comparativement à 5,79 dans les établissements n'en disposant pas. Cela représente une moyenne supérieure de 26,7 % lorsque l'établissement est appuyé par un comité (voir le tableau 10). Cette différence suggère ici encore que la mise en place d'un comité constitue un levier structurant qui favorise la planification, la coordination et la réalisation d'un plus grand nombre d'initiatives.

Tableau 10 – Effet de la présence d'un comité de développement durable sur le nombre moyen d'initiatives mises en place dans les établissements scolaires répondants

Présence d'un comité en développement durable	Nombre (n = 1043)	Pourcentage d'établissements scolaires (%)	Nombre moyen d'initiatives en développement durable (sur un total de 8)
Oui	333	31,9	7,28
Non	690	66,2	5,79
Sans objet	20	1,9	6,40

3 Conclusion

Le portrait de la Déclaration 2025 met en évidence un engagement élevé du réseau scolaire en matière de développement durable, mais selon une dynamique contrastée. D'une part, les initiatives pratiques sont largement implantées dans les établissements (ex. : recyclage, compostage, sorties nature, verdissement, classes extérieures, alimentation locale, activités de sensibilisation), ce qui confirme un ancrage réel du développement durable dans les milieux. D'autre part, les démarches structurantes (politiques, intégration au projet éducatif, comités, collaborations externes) demeurent moins répandues, ce qui limite la pérennité et la cohérence des actions à l'échelle des établissements et plus largement du réseau.

La Déclaration 2025 met également en lumière l'importance de certains leviers structurants au niveau des établissements scolaires. Effectivement, les données recueillies montrent comment la présence d'un comité de développement durable est étroitement associée à un niveau d'engagement plus élevé des établissements concernés en matière de développement durable. Ce niveau d'engagement est mesuré par un nombre moyen d'initiatives plus important et une dynamique de mobilisation renforcée.

À la lumière de ces constats, la Déclaration semble identifier plusieurs pistes pour le Ministère afin de favoriser l'adoption et la consolidation du développement durable dans les établissements scolaires, notamment :

- **Encourager la mise sur pied de comités de développement durable dans les établissements scolaires (par la mise à disposition d'un cadre de référence, d'outils clés en main, etc.).**
- **Déployer un cadre d'auto-évaluation en matière de développement durable permettant aux établissements scolaires de situer leur niveau de maturité, de prioriser leurs efforts et de mieux suivre leur progression.**
- **Soutenir l'élaboration, le partage et la circulation des ressources pédagogiques prêtes à l'emploi sur les thèmes mobilisateurs (EDD, changements climatiques, enseignement à l'extérieur).**
- **Améliorer la visibilité des ressources et des outils développés par le Ministère en matière de développement durable afin d'accélérer l'appropriation du développement durable dans les établissements et de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2023-2028.**

